COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-18-2019

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 476-11-2019, le projet de règlement numéro 1841-18-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de permettre que la hauteur maximale de bâtiment en étages soit de quatre (4) dans la zone Rc-20.

Ce projet de règlement a pour principal objet :

1) D'augmenter la hauteur des bâtiments à 4 étages dans la zone Rc-20.

La zone concernée par les dispositions de l'article 1) est constituée de la zone Rc-20 et des zones contiguës Cc-1, Rd-5, AIRE-14, Raa-10, Rb-9, Ib-2, I-2, RECb-4 et AIRE-19 qui sont illustrées au croquis suivant :

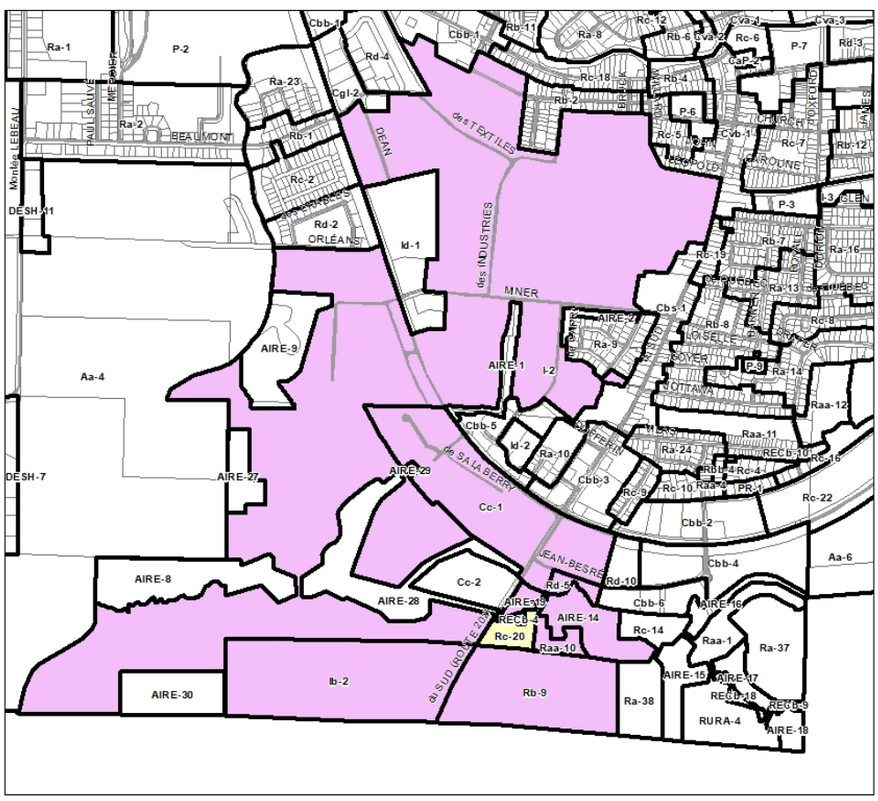

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le jeudi, 5 décembre 2019 à 19 h dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 27 novembre 2019.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA